



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0790

26-DD-0167	Décision de défendre les intérêts de la MEL
------------	---

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

- 4 MARS 2026

Arnaud FICOT
Directeur
Gouvernance Institutionnelle